



# DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES ET FICHES PÉNIBILITÉS : PRÉVENTIS +

## Avez-vous pensé à sécuriser votre DUER et vos Fiches Pénibilité ?

### Une obligation pour l'Employeur :

- Le décret N° 2001-1016 du 5 novembre 2001 (art. R 4121 du code du Travail) oblige l'employeur à établir et mettre à jour annuellement le Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels (DUER).
- La loi du 9 novembre 2010 prévoit que l'employeur devra établir une fiche individuelle de pénibilité en plus du DUER (art. L. 4123-3-1 du code du Travail).
- Le décret et l'arrêté du 30 Janvier 2012 précisent le contenu de la fiche de traçabilité des expositions.

## NOTRE PRESTATION PRÉVENTIS +

Judicial vous propose **une prestation complète**, réalisée sur site par des experts en prévention, tant pour l'élaboration des documents que pour leur mise à jour. Un **accès en ligne** et un **lien permanent avec votre expert** vous rassurent en temps réel sur l'avancement de vos plans d'actions.

### UNE PRESTATION COMPLETE : DU DUER AUX FICHES PENIBILITE

#### Sur la base d'une intervention sur site, le consultant expert en prévention réalise :

- Une **étude de l'accidentologie** de votre entreprise : identification et analyse des causes des accidents éventuels du travail survenus sur la période précédente
- Une **évaluation et analyse des risques** : identification des dangers associés à vos activités
- Votre **DUER**
- Les **Fiches Pénibilité**
- Les **plans d'actions** : hiérarchisation des risques, planification des actions de prévention en coordination avec votre responsable de site.

### UNE ASSISTANCE COMPLETE, DANS LA DUREE

#### Pour garantir une prestation de qualité, Préventis + comprend :

- La remise des **documents** (DUER, Fiches Pénibilité par types de poste) sous format numérique
- L'**accès en ligne** à votre compte rassemblant tous vos documents, à jour
- La possibilité de **joindre votre expert** à tout moment en cas de question
- Lors du renouvellement, et en accord avec vous, un **audit sécurité inopiné sur site** vous permettant de mesurer l'efficacité des actions mises en place l'année précédente.

### VOS BENEFICES

- Une **offre complète** : DUER, fiches pénibilité, plans d'actions prioritaires
- Un **suivi dans la durée** par un audit inopiné inclus tous les ans
- La **sécurisation** de votre activité

Judicial (siège social)  
3 boulevard Diderot - CS 21245  
75590 PARIS cedex 12  
www.judicial.fr - contact@judicial.fr

Pour nous contacter :  
01 44 87 66 00

JUDICIAL, SASU au capital social de 115 000 € - RCS Paris 392 419 214 - Orias n° 07 003 882 (www.orias.fr),  
courtier en assurances - Organisme de formation enregistré sous le n° 11 93 06646 93 auprès de la DIRECCTE  
IDF. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**Judicial**  
Droit et Assurance